

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

LE SUJET EST A COMPLETER ET A RENDRE AGRAFE A LA COPIE D'EXAMEN

SANTE

Samuel est salarié dans l'entreprise Carroussel, loin de son domicile et qui ne dispose pas d'une cantine.

Tous les jours Samuel mange dans un fast-food à midi ; son menu se compose d'un hamburger, de frites et de soda.

1.

1.1 Indiquer trois risques encourus par Samuel si son comportement alimentaire ne change pas. (1,5 point)

-
-
-

1.2 Justifier la réponse précédente par deux éléments. (1 point)

-
-

2. Relever dans le document ci-dessous les bienfaits des fruits et légumes sur l'organisme. (2 points)

-
-
-
-

DES FRUITS ET LEGUMES POUR QUOI FAIRE ?

Samuel ne saute pas de joie devant des carottes râpées et autres crudités. Dommage, car les légumes sont riches en fibres et en oligo-éléments, alliés précieux de l'organisme. Ils facilitent le transit intestinal, préviennent la constipation, entretiennent la flore du gros intestin et ont une action préventive contre le cancer du côlon.

CAP - Secteur B Tertiaire

Spécialité : TOUTES

Epreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Session 2001

Repère :

Durée 1 h

Coef. 1

Folio : 1/6

ACADEMIE DE NANCY-METZ

SUJET

3. Compléter le schéma de l'appareil digestif ci-dessous à l'aide des termes suivants (2,5 points)

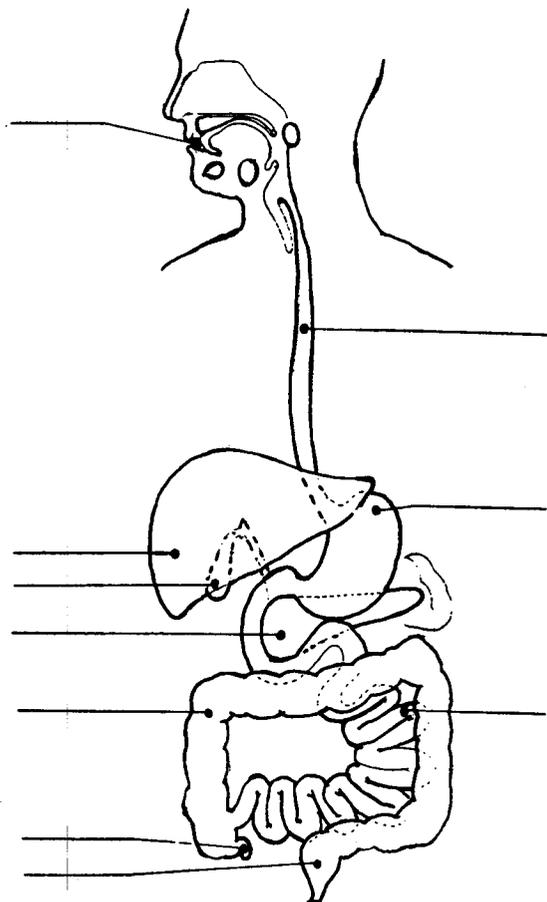
* œsophage
* pancréas
* bouche

* foie
* estomac
* gros intestin

* intestin grêle
* vésicule biliaire
* appendice

* rectum

SCHEMA DE L'APPAREIL DIGESTIF



CONSOMMATION

Pour se rendre sur son lieu de travail, Samuel vient d'acquérir un véhicule d'occasion de 6 CV, en excellent état, de première main, avec un faible kilométrage et âgé de 5 ans.

Il doit le faire assurer et hésite entre 2 formules d'assurance : la formule « responsabilité civile » et la formule « tous risques ».

CAP - Secteur B Tertiaire				
Spécialité : TOUTES		Epreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE		
Session 2001	Repère :	Durée 1 h	Coef. 1	Folio : 2/6
ACADEMIE DE NANCY-METZ		SUJET		

4. Enumérer quatre critères qui vont permettre à Samuel de faire le bon choix en vous aidant du document ci-après (2 points).

DOCUMENT 1

* L'assurance « responsabilité civile » est la seule obligatoire, elle permet d'indemniser les victimes d'accidents matériels ou corporels occasionnés par les automobiliste. Cette assurance couvre les dommages matériels et corporels causés par le conducteur responsable à autrui, mais nullement les dommages causés au véhicule du propriétaire assuré en « responsabilité civile ».

La prime d'assurance de cette formule s'élève à 2 680 F par an.

* L'assurance tous risques » est facultative, elle sert à indemniser les victimes d'accidents matériels ou corporels occasionnés par les automobilistes. Cette assurance couvre tous les dommages corporels et matériels causés par le conducteur responsable à autrui mais aussi les dommages du véhicule du propriétaire assuré en « tous risques », ainsi que les bris de glace, les vols, les dommages corporels de l'automobiliste et de tous ses passagers.

La prime d'assurance de cette formule s'élève à 3 950 F par an, avec franchise en cas de sinistre responsable, de 700F.

* En cas de sinistre, quelque soit la formule choisie, l'assuré s'engage à prévenir sa compagnie d'assurance en envoyant sous pli recommandé avec accusé de réception le constat amiable dûment rempli (en respectant le délai).

-
-
-
-

5.

Samuel a choisi la formule d'assurance « tous risques ». En se rendant à son travail, il est responsable d'un accident de la route avec dégâts matériels uniquement.

- 5.1 Indiquer les démarches que Samuel doit entreprendre pour signaler l'accident à son assureur (1 point)

-
-

- 5.2 Citer la durée du délai qu'il doit respecter pour informer sa compagnie d'assurance (0,5 point)

-

CAP - Secteur B Tertiaire				
Spécialité : TOUTES		Epreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE		
Session 2001	Repère :	Durée 1 h	Coef. 1	Folio : 3/6
ACADEMIE DE NANCY-METZ			SUJET	

5.3 Préciser si la totalité des frais engagés pour la réparation de son véhicule sera prise en charge par l'assurance (1 point).

OUI

NON

Justifier votre réponse.

ENVIRONNEMENT

L'utilisation de l'automobile est un facteur de pollution de l'air.

6. Rechercher à l'aide du document suivant, 5 moyens que Samuel peut mettre en œuvre pour limiter la pollution due à l'utilisation de son véhicule. (2,5 points)

-
-
-
-
-

DOCUMENT 2

ROULEZ PROPRE ET ECONOMIQUE : LES CONSEILS DE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE.

Un diagnostic.

Au moins une fois par an, faites contrôler l'état de votre véhicule dans un centre agréé ou dans un automobile club.

Les réglages.

Un filtre à air sale, le dérèglement de l'allumage, de la carburation ou de l'injection augmentent, en même temps que la consommation, les émissions polluantes de votre véhicule, surtout en monoxyde de carbone et hydrocarbures.

Un carburant moins polluant : le GPL.

Certains véhicules à essence peuvent être équipés pour rouler avec ce carburant moins polluant, moyennant quelques milliers de francs. Mélange de propane et de butane, distribué dans certaines stations de service, le gaz de pétrole liquéfié (GPL) ne contient ni soufre, ni plomb.

Conduite en souplesse.

Les accélérations et les freinages brusques de même que la conduite à haute vitesse augmentent sensiblement la consommation et les émissions polluantes de votre véhicule.

Le démarrage à froid.

Surtout en hiver, il est inutile de faire chauffer le moteur à l'arrêt. Il chauffe plus vite en roulant immédiatement, ce qui évite l'utilisation prolongée du starter. A froid, la consommation d'un véhicule peut tripler et ses émissions polluantes doubler.

CAP - Secteur B Tertiaire

Spécialité : TOUTES

Epreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Session 2001

Repère :

Durée 1 h

Coef. 1

Folio : 4/6

ACADEMIE DE NANCY-METZ

SUJET

Le bruit de la circulation est une nuisance quotidienne dans les grandes villes et la plupart des habitants se plaignent.

7.

7.1 Proposer quatre autres sources différentes de bruit (1 point).

-
-
-
-

7.2 Indiquer deux conséquences du bruit sur la santé (1 point)

-
-

ENTREPRISE ET VIE PROFESSIONNELLE

Samuel BOULIER vient de signer son contrat de travail, son employeur lui en remet un exemplaire.

8. Répondre aux questions suivantes à l'aide de l'extrait du contrat de travail ci-après. (4 points)

a) De quel type de contrat s'agit-il ?

-

b) Ce contrat comporte-t-il un terme précis ?

-

c) Quelles sont les parties concernées par ce contrat ?

-

d) Une période d'essai est-elle prévue ? Si oui, quelle en est la durée ?

-

e) Quelle obligation découle de ce contrat pour le salarié ?

-

f) Quel emploi occupera-t-il ?

-

g) Quel sera son salaire mensuel ?

-

h) Dans quels cas, le contrat peut-il être immédiatement résilié ?

-

CAP - Secteur B Tertiaire				
Spécialité : TOUTES		Epreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE		
Session 2001	Repère :	Durée 1 h	Coef. 1	Folio : 5/6
ACADEMIE DE NANCY-METZ			SUJET	

DOCUMENT 3 : CONTRAT DE TRAVAIL

Entre les soussignés :

- L'entreprise CARROUSSEL dont le siège est situé 25, rue des Tuiles à 57008 METZ représentée par M. DENTENAUX agissant en qualité de directeur d'une part

- M. BOULIER Samuel demeurant 54, route des Fiefs à 57220 BOULAY d'autre part

Il a été convenu ce que suit :

1- L'entreprise CARROUSSEL engage M. BOULIER, qui accepte, pour une durée indéterminée à partir du 01 avril 2001.

2 - Il a été convenu une période d'essai de deux semaines pendant laquelle chacune des parties pourra rompre le contrat sans indemnités ou délai de préavis.

3 - M. BOULIER occupera l'emploi d'agent d'entretien.

4 - En contrepartie de ses fonctions, M. BOULIER percevra une rémunération horaire brute de 56 F, donc une rémunération mensuelle brute de 8 492,96 F pour 151,66 heures sur la base de 35 heures hebdomadaires.

5 - M. BOULIER est astreint au respect du règlement intérieur.

6 - Chacune des parties se réserve le droit de mettre fin au contrat immédiatement et sans indemnité en cas de faute grave de l'autre partie ou de force majeure.

Fait en deux exemplaires à METZ, le 01 avril 2001

(Signatures précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Pour l'entreprise

Le Directeur

M. DENTENAUX

lu et approuvé
Dentenaux

Le salarié

lu et approuvé

Boulier S

CAP - Secteur B Tertiaire

Spécialité : TOUTES

Epreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Session 2001

Repère :

Durée 1 h

Coef. 1

Folio : 6/6

ACADEMIE DE NANCY-METZ

SUJET